

SEANCE DU 5 JUIN 2014

Absente :

Mme FOESSEL Nathalie, excusée – procuration écrite à Mme EHRET Véronique

Secrétaire de séance : M. SIBEAUD Frédéric

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame ANGSTHELM Brigitte, Trésorière Principale d'Erstein, et la remercie de sa participation afin de faire une présentation des éléments financiers à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers municipaux les délibérations de la séance du 16 avril 2014.

Il propose de rajouter après l'intervention de la Trésorière Principale le point suivant :

- Rapport des commissions**

Aucune objection n'ayant été formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation et synthèse des éléments financiers par la Trésorière Principale**
- 2. Présentation de l'étude d'aménagement de la piste cyclable entre Uttenheim et Bolsenheim**
- 3. Etude du devis pour la réparation du mur du cimetière**
- 4. Etude des devis pour le marquage au sol après travaux sur les RD 213 et 613 en agglomération**
- 5. Etude des devis pour le remplacement de la porte de l'école primaire**
- 6. Etude du devis pour l'entretien du terrain de football**
- 7. Taxe locale sur la publicité extérieure**
- 8. Divers**

1° PRESENTATION ET SYNTHÈSE DES ELEMENTS FINANCIERS PAR LA TRESORIERE PRINCIPALE

En préambule, Madame ANGSTHELM informe les conseillers municipaux sur le fonctionnement entre la collectivité et la Trésorerie. Le Maire, appelé l'ordonnateur, et le comptable, sont chargés ensemble mais chacun dans son rôle, de l'exécution du budget. L'ordonnateur engage les dépenses dans la limite des prévisions budgétaires et recouvre les recettes. Le comptable a un rôle de vérification sur la règlementation et exécute les dépenses et les recettes. Il est responsable personnellement et sur son propre argent de ces opérations, et est contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes. Le comptable a également une mission de conseil auprès de la collectivité. Les prévisions budgétaires font l'objet de l'établissement du budget primitif qui fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice, et détermine aussi les recettes attendues. Il se présente en deux parties, une section de fonctionnement (gestion courante) et une section d'investissement (nouvelles opérations). Chacune de ces sections doit être équilibrée, les recettes égalant les dépenses. Les communes n'étant pas assujetties à la TVA, une partie de cette TVA est récupérée sur les opérations réelles d'équipement 2 ans après leur dépense par le biais du FCTVA. L'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement. Le compte administratif retrace les dépenses et recettes réelles exécutées au courant de l'année, et doit correspondre au compte de gestion établi par le comptable. Le budget primitif et le compte administratif sont votés par le conseil municipal.

Après ces explications d'ordre général, Mme ANGSTHELM présente ensuite différents tableaux propres à la commune en commentant en détail les chiffres présentés :

- le budget primitif 2014 reprenant les différents chapitres de fonctionnement pour 382 938,65 €, et d'investissement pour 373 794,85 €, tant en dépenses qu'en recettes et ce à quoi ils correspondent
- le tableau d'amortissement de la dette récapitulant les différents emprunts en cours : à souligner qu'un emprunt relais de 170 000 € a été contracté dans l'attente du versement de subventions attendues pour les travaux de l'église qui doit être remboursé en 2015
- les résultats budgétaires au 31 décembre 2013
- la situation financière 2013 et le montant par habitant par rapport aux communes de même catégorie démographique au niveau départemental, régional et national
- les comptes de gestion des 3 dernières années

En conclusion, Mme ANGSTHELM précise que la situation financière de la commune est saine, mais souligne que les dotations de l'Etat, constituant une source de recettes non négligeable, sont à la baisse pour les années à venir. Les dépenses de fonctionnement étant incompressibles, et afin de pouvoir réaliser des travaux d'investissement, la seule marge de manœuvre des communes reste le taux des taxes locales fixé par les conseils municipaux.

Monsieur le Maire la remercie sincèrement pour son intervention qui a suscité beaucoup d'intérêt parmi les conseillers municipaux.

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION FLEURISSEMENT - EMBELLISSEMENT – ENVIRONNEMENT DU 6 MAI 2014

M. GOUSSELOT Jean-Pierre fait part des points abordés lors de la réunion :

1. Prévisions de fleurissement pour le printemps

Le budget est identique à celui de 2013, soit 3 000 € pour l'année.

Les différentes fleurs pour les bacs et les parterres du village ont été définies afin d'être commandées. Une harmonisation de 4 couleurs, rouge-blanc-jaune-vert, a été décidée.

Les suspensions pour les lampadaires sont prêtes dans une serre chez M. MEISTERTZHEIM Thierry.

La préparation et la plantation des fleurs pour le village seront effectuées jeudi 15 mai 2014. Le rendez-vous est fixé dans la cour de M. MEISTERTZHEIM Ernest à 9 H.

La distribution des fleurs pour les bacs devant les propriétés se fera vendredi 16 mai 2014 à partir de 14 H.

2. Organisation du concours des maisons fleuries

Le passage du jury pour le concours local est fixé au vendredi 25 Juillet 2014 à 17 H, l'organisation restant à définir.

M. GOUSSELOT propose de déplacer le passage du jury au vendredi 1^{er} août, les communes de Westhouse et Schaeffersheim ayant adressé leurs invitations pour la même date. M. HELFTER participera au jury de Westhouse et M. GOUSSELOT au jury de Schaeffersheim, ainsi qu'à celui de Bolsenheim le 18 juillet.

Divers

Concernant le potager de l'école maternelle, la maîtresse ne désirant plus faire de plantation, la commission propose de semer des fleurs de prairie.

M. GOUSSELOT informe que finalement ont été plantés des pieds de potiron, dont un a été volé.

COMMISSION BATIMENTS ET VOIRIE DU 10 MAI 2014

M. GOUSSELOT retrace les points étudiés lors de la commission :

1. Visite des bâtiments communaux

La visite des bâtiments a été effectuée afin de déterminer les travaux à prévoir.

Presbytère : RAS

Garage du presbytère :

- remplacement de la poutre
- remplacement du bardage
- demande de devis pour planche de rive

Ecole primaire :

- remplacement de la porte : devis réceptionnés
- isolation du plafond du local de stockage du papier de l'école
- travaux dans le logement
- réfection de la façade

Mairie :

- remplacement de la poutre au grenier
- construction d'un hangar de stockage dans le prolongement de l'atelier

Ecole maternelle :

- aménagement du grenier

Salle polyvalente :

- création d'une aération sur vide sanitaire
- réfection du sol polyvalent
- ravalement de façade

2. Etude des devis pour le remplacement de la porte de l'école primaire

Les différents devis réceptionnés ont été étudiés. La commission propose de retenir l'entreprise F&MS de Plobsheim pour un montant de 2 568,97 € TTC, sous réserve du remboursement de l'assurance.

3. Gravillonnage des routes départementales RD 213 et 613 : marquage au sol

Les travaux sont prévus pour le 27 mai 2014 par le Conseil Général selon les conditions météorologiques. Le marquage au sol sera à refaire et pris en charge par la commune. Un devis sera demandé à l'entreprise SAERT de Benfeld.

4. Divers

Il a été constaté des dégâts sur le mur du cimetière, probablement causé par un choc d'un poids lourd. Une déclaration de sinistre sera effectuée auprès de l'assurance Groupama pour un éventuel remboursement des dégâts, et un devis sera demandé pour la réparation à l'entreprise SUHNER de Nordhouse.

M. HELFTER rappelle que lors de la commission, il avait également fait part de la remarque de M. GOERGER Gabriel sur le problème d'écoulement des eaux de pluie de la Rue du Lin.

2° PRESENTATION DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE ENTRE UTTENHEIM ET BOLSENHEIM

Monsieur le Maire informe le conseil que l'étude pour l'aménagement de la piste cyclable est actuellement en cours et donne la parole à M. FRITSCH Florian pour exposer la situation. Le premier projet présenté lors de la réunion du 3 juin à la Communauté de Communes ayant soulevé des objections, il soumet la deuxième ébauche du plan d'aménagement réalisé par le bureau d'études URBAMI. L'itinéraire cyclable traversera le chemin d'exploitation et passera derrière le platane. Dans ce cadre, une convention devra être signée avec l'Association Foncière pour l'utilisation du chemin d'exploitation. Les usagers du chemin d'exploitation resteront prioritaires sur ceux de la piste cyclable. L'entretien courant (nettoyage, déneigement, désherbage) est à la charge des communes. Il faudra revoir les priorités des usagers. La proposition d'aménagement à l'entrée du village pour la mise en sécurité des usagers de l'itinéraire cyclable est estimée à 15 868 € TTC, dont 60 % resterait à la charge de la commune. Un rendez-vous est fixé avec Mme MULLER BRONN, Conseillère Générale, pour solliciter une aide dans le cadre du contrat de territoire. L'approbation du projet se fera par délibération lors de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2014.

3° ETUDE DU DEVIS POUR LA REPARATION DU MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté des dégradations sur le mur du cimetière, consécutives à un choc causé probablement par un camion. Le devis de l'Entreprise Suhner pour la réparation s'élève à 6 504 € TTC. Un dépôt de plainte a été effectué auprès de la Gendarmerie d'Erstein, ainsi qu'une déclaration de sinistre auprès des Assurances Groupama pour obtenir le remboursement. Un expert sera probablement mandaté.

D'autre part, un devis a également été demandé pour la réfection côté entrée du cimetière jusqu'au portail qui s'élève à 9 183 € TTC.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité:

- de demander d'autres devis sur la même base que le devis réceptionné afin d'obtenir une uniformisation des travaux déjà réalisés sur le mur en 2013

4° ETUDE DES DEVIS POUR LE MARQUAGE AU SOL APRES TRAVAUX SUR LES RD 213 ET 613 EN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire fait part des devis réceptionnés pour le marquage au sol qu'il convient de refaire suite aux travaux de gravillonnage effectués par le Conseil Général sur les RD 213 et 613 en agglomération, tout en précisant que deux types de peinture peuvent être utilisés, soit une peinture routière homologué, soit un enduit bi-composant homologué, plus résistant sur la durée et recommandé pour les passages piétons.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux par l'Entreprise Signalsace avec la version mixte pour un montant de 1 396,20 € TTC.

5° ETUDE DES DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle que suite au devis réceptionnés, la commission Bâtiments et Voirie a proposé de retenir l'Entreprise F&MS de Plobsheim pour un montant de 2 568,97 € TTC, sous réserve du remboursement de l'assurance. Suite au rapport de l'expert, la compagnie d'assurance précise qu'aucune prise en charge ne sera effectuée, les dégâts n'étant pas consécutifs à une tempête. Il convient toutefois de remplacer la porte qui a été réparée provisoirement.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, par 14 voix pour et 1 abstention de M. FRITSCH Florian :

- de faire effectuer les travaux de remplacement de la porte de l'école primaire par l'Entreprise F&MS de Plobsheim pour un montant de 2 568,97 € TTC

6° ETUDE DU DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune prend en charge chaque année l'entretien du terrain de football, dont le coût est inscrit au budget primitif. Les travaux sont réalisés par le Parc Départemental d'Erstein et consistent en l'apport et l'épandage d'environ 50 tonnes de sable, ainsi que l'aération du terrain. Le devis établi pour 2014 s'élève à 2 352, 60 € TTC.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de prendre en charge les travaux d'entretien du terrain de football
- de faire effectuer les travaux par le Parc Départemental d'Erstein pour un montant de 2 352, 60 € TTC

7° TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a instauré depuis plusieurs années la taxe locale sur la publicité extérieure. Les tarifs maximaux applicables sont réévalués chaque année par arrêté ministériel.

Vu les articles L 2333-9, L 2333-10 et L 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer à 15,30 € le m² la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2015

8° DIVERS

1. Suite à la demande formulée par M. SIBEAUD lors de la dernière réunion, le Maire informe le conseil que les indemnités des élus représentent 5,74 % du budget de fonctionnement.

2. Suite aux interrogations de parents sur la conformité du garde-corps de la mairie, le Maire informe le conseil que l'architecte a confirmé que celui-ci est aux normes. En effet, un garde-corps complet s'impose à partir d'une hauteur de chute supérieure à 1 mètre sur le palier droit, et une protection si la chute n'excède pas 1 mètre, assurée par une rampe à double lisse. De plus, les travaux ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission de sécurité.

3. Suite à la proposition de M. SCHULTZ de réparer la guirlande habituellement installée devant la mairie, le Conseil émet un avis favorable.

4. Le Maire informe que l'ensemble des conseils municipaux devront se réunir impérativement le vendredi 20 juin en vue de la désignation des délégués et suppléants amenés à voter aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

5. **M. FRITSCH Florian** informe le conseil qu'une réunion d'information à l'attention des parents d'élèves et assistantes maternelles aura lieu à la salle des fêtes le **lundi 30 juin 2014 à 20 H** sur la réforme des rythmes scolaires. Cette réunion a été décidée par les municipalités de Bolsenheim et Uttenheim suite à la pétition lancée par les parents d'élèves, et le décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations, qui offre plusieurs options possibles en terme d'organisation des cours. Toutefois cinq matinées de cours restent imposées, et un dossier complet avec le projet d'aménagement aurait dû être transmis pour le 6 juin 2014. Au vu du délai imparti, il a été décidé par les municipalités, les délégués de parents d'élèves et les enseignants de conserver l'organisation initialement retenue pour la rentrée de 2014. Un bilan sera fait en cours d'année, et de nouvelles orientations pourront éventuellement être prises pour la rentrée de 2015.

6. **M. GOUSSELOT** informe le conseil que la dépense des fleurs pour le printemps s'élève à 2 200 €. Pour mémoire, le coût s'élevait à 2 400 € en 2013.

7. **M. GOUSSELOT** informe que récemment un problème est survenu suite à un remplissage de piscine après branchement avec un compteur du SDEA sur une borne d'incendie. Certains habitants ont constaté que de l'eau rouge sortait des robinets. Ce phénomène est dû au débit trop puissant qui a entraîné des résidus stagnants dans les conduites. D'autre part, c'est le SDEA qui se charge régulièrement de l'ouverture des bornes d'incendie pour contrôler le débit. La commune n'a donc pas besoin d'intervenir.

8. Afin d'éviter un accident, il a été décidé d'enlever le banc détérioré au terrain de football.

9. **M. GOUSSELOT** informe que l'Office du Tourisme organise une soirée folklorique le 20 décembre 2014 à la Salle des Fêtes. L'Association Loisirs et Culture ayant refusé de tenir la buvette, **M. SIBEAUD** se charge de voir avec l'Association des Amis de l'Ecole de la Scheer.

10. Monsieur le Maire fait part du courrier de la Communauté de Communes d'Erstein. Dans le cadre de l'opération « Agis pour tes vacances » organisé par le Service Animation Jeunesse Intercommunal, des petites missions (tonte, peinture, désherbage....) peuvent être confiées par les communes aux jeunes encadrés par les animatrices, et qui bénéficient en contrepartie de loisirs. Un avis favorable a été émis et un contact sera pris avec l'animatrice.

11. Suite à la demande de **M. HELFTER**, le Maire informe que les travaux pour la fibre optique devraient démarrer ce mois.

12. **M. ROSENZWEY** fait part d'un problème de répartition des jardins entre les locataires du presbytère. Ce point sera vu sur place avec les personnes concernées.

13. Dans le cadre de la création d'un site internet pour la commune, **M. SIBEAUD** informe qu'il est en attente d'informations complémentaires pour savoir si cela pourrait intéresser des étudiants.

14. **M. HELFTER** propose que les membres du conseil soient informés des dossiers de permis de construire et déclaration préalable.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 H 15.